

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 février 2019, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Isabelle Lajeunesse et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Claude Jean.

Les postes de commissaires pour les circonscriptions n° 3 et n° 7 ainsi que le poste de commissaire parent pour les E.H.D.A.A. sont vacants.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 2.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2019-02-1895 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeux politiques :
 - 7.1 Règles de régie interne des séances du conseil des commissaires.
 - 7.2 Nomination au poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources matérielles.
 - 7.3 Nomination : Commissaires aux postes vacants.
8. Sujet relatif à la Direction générale :
 - 8.1 Présentation du rapport annuel 2017-2018.
9. Sujets relatifs au Service des ressources éducatives :

- 9.1 Services éducatifs dispensés par chaque école.
- 9.2 Modification au calendrier scolaire 2019-2020 : Secteur jeune.
- 9.3 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires.
- 10. Sujet relatif au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 10.1 Services éducatifs dispensés au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour l'année 2019-2020.
- 11. Sujet relatif au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 11.1 Droit de passage : Club Quad Destination Hautes-Laurentides.
- 12. Sujets relatifs au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 12.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020.
 - 12.2 Liste des écoles et des centres 2019-2020.
 - 12.3 Actes d'établissements 2019-2020.
- 13. Information :
 - 13.1 Rapport de la présidence.
 - 13.2 Rapports du comité exécutif – 18 décembre 2018 et 15 janvier 2019.
 - 13.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 13.3.1 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.
 - 13.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique.
 - 13.4 Rapport des commissaires parents.
 - 13.5 Rapport de la direction générale.
- 14. Période de questions du public.
- 15. Autre affaire.
- 16. Correspondance (2).
- 17. Dépôt de documents :
 - 17.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
- 18. Questions et commentaires des commissaires.
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 8.1 est traité immédiatement.

8. SUJET RELATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Le président, M. Normand Bélanger, présente les commissaires en fonction pour l'année 2017-2018. Il profite de l'occasion pour remercier M^{me} Isabelle Gaudreau qui a siégé au conseil des commissaires ces quatre (4) dernières années ainsi que M. Pierre Charbonneau qui a été commissaire au sein du conseil durant 15 ans dont une (1) année à la présidence et quatre (4) à la vice-présidence.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente les résultats du rapport annuel de 2017-2018.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

4.1 CC-2019-02-1896 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.6 Formation aux membres des conseils d'établissement

Les conseils d'établissement peuvent inviter les commissaires à se joindre à eux.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEUX POLITIQUES :

7.1 CC-2019-02-1897 : RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Description de la situation : Les règles de régie interne pour les séances du conseil des commissaires doivent être actualisées suite aux modifications de la *Loi sur l'instruction publique* ayant eu lieu ces dernières années. Le conseil des commissaires doit modifier les règles afin qu'elles soient compatibles avec celles établies par la Loi et qu'elles tiennent compte des autres écrits de gestion adoptés.

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de ses délibérations;

ATTENDU QUE les règles de régie interne pour les séances du conseil des commissaires doivent être actualisées suite aux modifications de la *Loi sur l'instruction publique* ayant eu lieu ces dernières années;

ATTENDU QUE l'adoption de l'écrit de gestion *Règlement fixant les modalités de participation à distance des commissaires* (CC-2009-08) nécessite une modification aux règles de régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit, dans le respect des lois et dans un souci d'harmonisation, modifier ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ADOPTER, comme modifiées, les *Règles de régie interne des séances du conseil des commissaires* (CC-2019-07).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2019-02-1898 : NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Description de la situation : Suite au départ à la retraite du titulaire, un poste de coordonnatrice ou coordonnateur est à pourvoir au Service des ressources informatiques et matérielles. Suite à l'affichage du concours C-02-18-19, le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de pourvoir le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources matérielles.

ATTENDU QU'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur est à pourvoir au Service des ressources informatiques et matérielles;

ATTENDU l'affichage du concours C-02-18-19;

ATTENDU QUE le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de pourvoir le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la recommandation dudit comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE le conseil des commissaires nomme M. Éric Lacelle au poste de coordonnateur du Service des ressources matérielles, poste à caractère défini à compter du 8 avril 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2020, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2019-02-1899 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire parent Joanie Thibault d'ouvrir le huis clos, il est 19 h 57.

Les membres prennent connaissance des candidatures présélectionnées par le comité de gouvernance et d'éthique comme prévu à la procédure de nomination des commissaires adoptée en novembre 2018 (CC-2018-11-1871).

Les membres confient le décompte des bulletins de vote à la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, ainsi qu'à la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à titre de scrutatrice pour la période du scrutin.

Comme prévu à la procédure mentionnée ci-dessus, les membres procèdent aux scrutins secrets pour chacune des circonscriptions en commençant par la circonscription n° 3 puis la circonscription n° 7.

La scrutatrice et la secrétaire générale procèdent au dépouillement des votes pour chacune des circonscriptions et annoncent le résultat après chacun des scrutins.

CC-2019-02-1900 : FERMETURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire parent Isabelle Lajeunesse de fermer le huis clos, il est 20 h 17.

7.3 CC-2019-02-1901 : NOMINATION : COMMISSAIRES AUX POSTES VACANTS

Description de la situation : Suite à la vacance aux sièges des circonscriptions n° 3 (Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces et Kiamika) et n° 7 (Nomingue, Lac-Saguay, Rivière-Rouge secteur Sainte-Véronique et L'Ascension), le conseil des commissaires doit procéder à la nomination de commissaires afin de combler les postes cités ci-dessus.

ATTENDU QUE la vacance aux sièges des circonscriptions n° 3 (Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces et Kiamika) et n° 7 (Nomingue, Lac-Saguay, Rivière-Rouge secteur Sainte-Véronique et L'Ascension) doit être comblée;

ATTENDU l'appel de candidatures paru dans l'édition du journal local du 12 décembre 2018;

ATTENDU QUE la période de mise en candidature a pris fin le 15 janvier 2019;

ATTENDU l'application de la procédure de nomination adoptée par le conseil des commissaires à sa séance ordinaire de novembre 2018 (CC-2018-11-1871);

ATTENDU les candidatures reçues, l'analyse ainsi que la présélection de celles-ci par le comité de gouvernance et d'éthique à sa séance du 30 janvier 2019;

ATTENDU le processus de vote par scrutin secret effectué par les membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE COMBLER la vacance au siège de la circonscription n° 3 (Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces et Kiamika) par M^{me} Christine Bellefleur.

DE COMBLER la vacance au siège de la circonscription n° 7 (Nomingue, Lac-Saguay, Rivière-Rouge secteur Sainte-Véronique et L'Ascension) par M. Benoît Rondeau.

DE DONNER avis public du nom des personnes ainsi nommées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

9.1 CC-2019-02-1902 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR CHAQUE ÉCOLE

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER les *Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2019-2020* sous la cote RE-2019-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2019-02-1903 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 : SECTEUR JEUNE

Description de la situation : Suite à la vérification du calendrier civil, une coquille a été relevée concernant les jours fériés ayant lieu au mois d'avril. Une modification au calendrier scolaire est donc nécessaire.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées lors des rencontres COSEP - COSES;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Joanie Thibault

DE MODIFIER la résolution CC-2018-05-1806.

D'ADOPTER la modification au calendrier scolaire 2019-2020 : Secteur jeune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.3 CC-2019-02-1904 : POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES
DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

Description de la situation : Il est nécessaire de modifier la *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* et celle-ci doit être approuvée par le conseil des commissaires.

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*;

VU la consultation du comité consultatif de gestion (2018-12-20);

VU la consultation du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.03 de l'entente locale de la convention collective des enseignants (2018-11-20);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER la *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* sous la cote RE-2019-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. SUJET RELATIF AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**10.1 CC-2019-02-1905 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER
POUR L'ANNÉE 2019-2020**

Description de la situation : Un centre de formation professionnelle établi par une commission scolaire ne peut dispenser toutes les spécialités professionnelles. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

- Les services d'enseignement :
 - services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP);
 - services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
 - services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP);
- Les services d'appui à la formation :
 - services d'accueil et d'aide;
 - services d'appui pédagogique;
 - services d'aide au placement;
 - services de résidence;
 - tutorat;
- Les services aux entreprises;
- Service de reconnaissance des acquis et des compétences;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Isabelle Lajeunesse

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES :

11.1 CC-2019-02-1906 : DROIT DE PASSAGE : CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES

Description de la situation : Depuis plusieurs années, le Club Quad Destination Hautes-Laurentides utilise un terrain de la CSPN pour le stationnement temporaire des véhicules des utilisateurs. Ce terrain est situé près de l'École Polyvalente Saint-Joseph (EPSJ) à l'arrière de l'aréna. La CSPN désire officialiser cette situation.

VU l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* qui favorise l'utilisation des immeubles de la Commission scolaire par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à sa disposition;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est propriétaire du terrain (lot 3 048 009), que la zone de terrain visée est inutilisée (arrière de l'aréna) et qu'elle n'est pas mise à la disposition d'une école;

ATTENTU QU'une assurance responsabilité protège la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'AUTORISER l'utilisation personnelle et temporaire d'une partie du lot 3 048 009 en faveur du Club Quad Destination Hautes-Laurentides, à des fins de stationnement, pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

12.1 CC-2019-02-1907 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020* (SG-2019-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 CC-2019-02-1908 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2019-2020

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa

disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Joanie Thibault

D'ADOPTER la *Liste des écoles et des centres 2019-2020* (SG-2019-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 CC-2019-02-1909 : ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2019-2020

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER les *Actes d'établissements 2019-2020* (SG-2019-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INFORMATION :

13.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

13.2 Rapports du comité exécutif : 18 décembre 2018 et 15 janvier 2019

Les procès-verbaux des séances ordinaires ayant eu lieu le 18 décembre 2018 et le 15 janvier 2019 sont déposés.

13.3 Rapports de délégation ou de représentation :

13.3.1 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. ayant eu lieu le 12 décembre 2018 est déposé.

13.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le compte rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique ayant eu lieu le 30 janvier 2019 est déposé.

13.4 Rapport des commissaires parents

Les commissaires parents Isabelle Lajeunesse et Joanie Thibault informent les membres qu'il y avait 50 commissaires représentants de parents à Saint-Eustache pour un « boot camp » animé par M^{me} Line Deschamps.

13.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

15. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

16. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

17. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

17.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 novembre 2018 au 15 janvier 2019 est déposée.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Benoit-N. Legault mentionne l'Enquête sur les transports scolaires concernant les ceintures de sécurité. Une discussion s'ensuit. La commissaire Nancy Roussel suggère le visionnement d'une vidéo du Centre de formation en transport routier (CFTR) sur l'évacuation d'urgence d'un autobus.

La commissaire parent Joanie Thibault propose de revoir l'agencement des sièges des membres.

19. CC-2019-02-1910 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance, il est 21 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


Jacinthe Fex, secrétaire générale